



PREFET
DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires de
Maine-et-Loire

Information du public

Révision du plan de prévention des risques Inondation du val du Louet et de la confluence de la Maine et de la Loire

Pourquoi réviser ce PPRi ?

Depuis 2002, année d'approbation de l'actuel PPRi :

- **La connaissance de l'aléa s'est enrichie :**
 - Données topographiques plus fines (+ ou -15cm d'incertitude)
 - Recensement exhaustif des repères de crues issus de crues historiques
 - Carte des hauteurs d'eau plus précise
- **La qualification de l'aléa inondation a évolué :**
 - A partir d'une hauteur d'eau potentielle de 1.00 m, l'aléa est qualifié de fort (au lieu de 2.00 m dans le PPRi de 2002)
- **Le contexte réglementaire a évolué :**
 - de nouveaux textes ou documents ont vu le jour depuis 2002 (Plan de Gestion du Risque Inondation, décret PPRi).

Quel sont les objectifs de ce PPRi ?

- **Préserver** le champ d'expansion des crues et la capacité d'écoulement.
- **Réduire** la vulnérabilité des constructions.
- **Ne pas augmenter** significativement la population en zone inondable.
- **Améliorer** la résilience des territoires (retour à la normale après la crise).

Quel scénario d'inondation est pris en compte ?

Le scénario de référence d'un PPRi doit être une crue de période de retour au moins 100 ans (probabilité d'une chance sur cent de se produire chaque année, et 2 chances sur 3 de se produire au cours d'un siècle). C'est la **crue de la Loire de 1910** qui sert de référence à ce PPRi.

Qu'est ce qu'un risque ?

Il résulte de la **rencontre de l'aléa** (phénomène naturel) **avec un enjeu** (personnes et biens).



Qu'est ce qu'un plan de prévention des risques ?

C'est un document réalisé par l'Etat qui **réglemente l'utilisation des sols** en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

Quelle est la portée d'un PPR ?

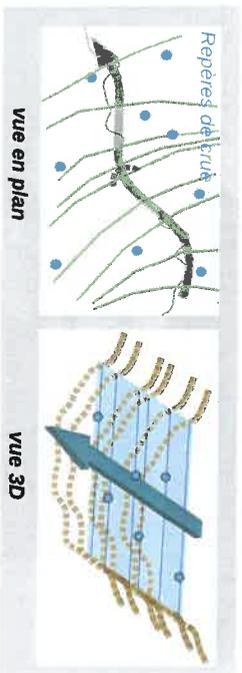
Il constitue **une servitude d'utilité** qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État, notamment lors de la délivrance du **permis de construire**.



St Jean-de-la-Croix 199

Comment est délimitée la zone inondable ?

Grâce aux repères de crues existants, des lignes d'eau sont reconstituées (en vert sur le schéma). Par interpolation, une nappe d'eau est créée qui délimite la zone inondable (en bleu sur le schéma).



Quels sont les grands principes du règlement ?

- les zones inondables non-urbanisées doivent rester non-urbanisées.
- les règles sont proportionnées selon :
 - l'intensité de l'aléa : plus l'aléa est fort, plus les interdictions sont nombreuses
 - le type d'occupation du sol : moins la zone est densément urbanisée, plus les interdictions sont nombreuses

Quels sont les travaux de réduction de vulnérabilité obligatoires pour les habitations ?

- pose de clapet anti retour sur le réseau eaux usées
 - adaptation des équipements électriques pour tenir compte du risque d'inondation
 - arrimage des cuves
 - balisage des piscines et excavations
- Ils sont obligatoires pour les bâtiments construits avant le 9 décembre 2002 (date d'approbation de l'actuel PPRi dans lequel il existe des règles constructives pour les bâtiments neufs).
- Ils doivent être réalisés dans un délai de 5 ans à compter de l'approbation du PPRi et sont finançables à hauteur de 80 % sur le fonds Barrière.

Comment est déterminé l'aléa ?

Il se base sur les hauteurs (H) de submersions et les vitesses (V) d'écoulement.

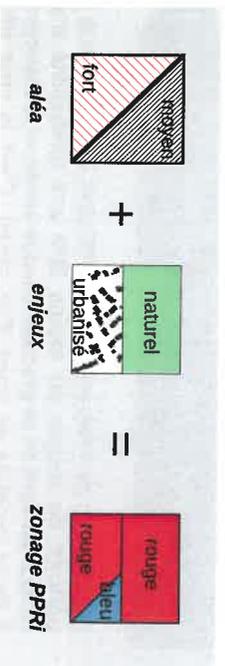
$V < 0,5 \text{ m/s}$ { $H \leq 1 \text{ m}$: faible et moyen

{ $H > 1 \text{ m}$: fort et très fort

$V > 0,5 \text{ m/s}$: fort et très fort

Comment est déterminé le zonage réglementaire ?

Il s'agit d'un croisement entre l'aléa et le type d'occupation du sol (urbanisé ou non).



Les étapes à venir

- enquête publique du 21 septembre au 23 octobre 2020
- finalisation et approbation par le préfet début 2021

Site Internet : www.maine-et-loire.gouv.fr Rubrique Accueil > Publications > Enquêtes publiques > Eau - Utilité publique > Année 2020



St Jean-de-la-Croix 1995